



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/CEP/2008/9  
31 juillet 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT**

Session extraordinaire

Genève, 13-15 octobre 2008

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL: SURVEILLANCE DE  
L'ENVIRONNEMENT, RENFORCEMENT DES CAPACITÉS  
ET PARTENARIATS, ACTIVITÉS INTERSECTORIELLES**

**OBJET, ORGANISATION ET FORMAT DE LA TABLE RONDE SUR  
L'AMÉLIORATION DE LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ  
AUX ACTIVITÉS ENVIRONNEMENTALES DE LA CEE**

Note du secrétariat

*Résumé*

Les paragraphes 31 et 36 de la Déclaration ministérielle de Belgrade soulignent l'importance des multipartenariats, y compris avec le secteur privé. Le Comité des politiques de l'environnement y est prié de mobiliser l'expérience et les compétences du secteur privé «afin d'introduire des changements propres à améliorer l'état de l'environnement dans la région». Répondant à cet appel, le Comité a étudié les moyens de sensibiliser davantage les États membres au potentiel et à l'utilisation des partenariats avec le secteur privé.

Le Comité a décidé d'ajouter un point à son programme de travail et d'entamer et poursuivre des discussions entre les États membres sur les moyens d'intéresser le secteur privé aux travaux du Comité et au processus «Un environnement pour l'Europe», et de faire en sorte que les partenariats prennent en compte les objectifs environnementaux et ceux du développement durable.

Au cours d'un déjeuner de travail (Genève, 24 juin 2008), le Bureau a rencontré des représentants du secteur privé en vue de promouvoir la participation de celui-ci aux travaux du Comité et à la réforme du processus «Un environnement pour l'Europe».

À la suite de cette réunion, le Bureau a décidé d'organiser en octobre 2008 une table ronde avec les représentants du secteur privé, à l'occasion de sa session extraordinaire. La table ronde portera sur des thèmes bien définis, et des représentants d'associations d'entrepreneurs et d'entreprises y participeront. Deux sessions sont prévues: une session générale sur la nature et les modalités de la participation, et une session plus spécialisée consacrée à l'examen d'un domaine précis, tel que l'eau et les services connexes (y compris l'approvisionnement), au cours de laquelle le Comité aura l'occasion de présenter ses compétences et de faire la preuve de ses points forts (annexe II).

## **I. RAISON D'ÊTRE DE LA TABLE RONDE**

1. Alors que l'environnement mondial se trouve à un seuil critique et que les défis du changement climatique et du développement durable figurent au premier rang des priorités politiques et économiques et des investissements internationaux, le travail du Comité est plus nécessaire et actuel que jamais.
2. L'action du Comité des politiques de l'environnement porte essentiellement sur les études de performance environnementale (EPE), sur les programmes de surveillance et d'évaluation, sur les cinq conventions concernant l'environnement (Convention sur l'eau, Convention sur les accidents industriels, Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et Convention d'Aarhus sur la participation du public) et sur sa propre contribution au processus «Un environnement pour l'Europe».
3. La compétitivité et la pertinence du Comité des politiques de l'environnement face aux priorités politiques et économiques internationales et régionales sont inextricablement liées à sa dimension géographique, car il est notamment constitué des pays en transition, qui font souvent face à d'importantes difficultés environnementales et de développement. Le Comité, qui réunit les autorités environnementales nationales de tous les pays de la région de la CEE, offre un cadre unique pour aider les pays en transition à surmonter ces difficultés: a) en stimulant, au niveau national, l'appui en faveur des objectifs environnementaux; b) en développant les capacités des administrations et institutions environnementales nationales; et c) en dotant les gouvernements de plus de moyens pour lever des fonds au service de priorités environnementales clairement définies. Grâce à une coopération sans égale avec les pays membres de la CEE, le Comité offre au secteur privé la possibilité de s'impliquer davantage.

## **II. OBJET**

4. La table ronde a pour objet un échange constructif entre les États membres et les acteurs du secteur privé; elle doit contribuer à mieux définir la nature, les modalités et les principaux domaines de participation éventuelle du secteur privé aux activités du Comité et au processus «Un environnement pour l'Europe». La présente note d'information est accompagnée d'une

annexe où sont décrites les pratiques en vigueur à la CEE en matière de participation du secteur privé (annexe I).

### **III. AVANTAGES POUR LE SECTEUR PRIVÉ**

5. La participation aux activités du Comité et au processus «Un environnement pour l'Europe» pourrait avoir pour le secteur privé des retombées significatives et lui offrir de multiples débouchés, car elle permettrait:

- a) D'améliorer la visibilité;
- b) De faciliter la constitution de réseaux réunissant les décideurs et d'autres acteurs économiques;
- c) De promouvoir des activités réunissant secteurs public et privé dans le cadre d'instances politiques de haut niveau telles que les réunions régionales consacrées au développement durable, les conférences «Un environnement pour l'Europe» et les réunions des parties à diverses conventions;
- d) D'ouvrir la voie à de nouvelles méthodes de coopération avec les autorités gouvernementales;
- e) De fournir en temps utile les informations concernant les nouveaux projets et l'actualité politique et juridique aux niveaux national et international.

### **IV. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA TABLE RONDE**

6. La table ronde se déroulera en deux sessions. La première, la plus générale, sera consacrée à l'examen des moyens pratiques qui permettraient au secteur privé de participer efficacement aux travaux du Comité et au processus «Un environnement pour l'Europe», et de contribuer ainsi à la réalisation des objectifs environnementaux et du développement durable. La deuxième sera plus précisément centrée sur l'examen du rôle et de l'influence potentiellement bénéfique que pourrait avoir le secteur privé dans le domaine de l'eau et des services connexes, y compris l'approvisionnement.

7. Chaque session comprendra quatre exposés thématiques, suivis d'un débat. Le Président de la session résumera les discussions. Il n'y aura pas de liste officielle d'orateurs.

8. Les gouvernements pourront toutefois faire part au secrétariat de la CEE de leur intention de prendre la parole et d'intervenir à l'une ou l'autre session. Ces informations seront communiquées au Président de la session, qui établira l'ordre des interventions. Chaque intervention ne devra pas dépasser trois minutes.

### **V. RÉSULTATS ATTENDUS**

9. Les résultats seront exposés dans un résumé du Président, qui sera centré sur les discussions et sur les remarques de conclusion. Les mesures prises pour permettre au secteur privé de participer aux travaux du Comité et au processus «Un environnement pour l'Europe» seront mises en avant.

## ANNEXE I

### EXAMEN DES PRATIQUES INTERNES EN MATIÈRE DE PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ

#### Introduction

1. À sa réunion d'avril 2008, le Comité des politiques de l'environnement a invité le secrétariat à établir un document récapitulant l'expérience acquise dans le dialogue entre le secteur privé et la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire et les autres divisions de la CEE. Le présent document fait suite à cette invitation; il a pour objet de recenser les moyens réels et potentiels de faire participer le secteur privé aux travaux du Comité et de tirer les enseignements des exemples concrets de coopération. Un des objectifs est de comprendre les formes et les modalités de la participation du secteur privé aux travaux de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire et des autres divisions de la CEE qui ont pris part à l'étude.
2. Le présent document a été établi à partir de 11 observations de fond, dont cinq de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire<sup>1</sup> et six des autres divisions de la CEE<sup>2</sup>. Certaines de ces observations portaient sur plusieurs thèmes. Au total, cinq divisions de la CEE ont soumis des rapports couvrant une large sélection des domaines de travail de la CEE et dressant un tableau plus représentatif des tendances et des pratiques observées dans la région.
3. Afin de rationaliser ce contenu empirique, les niveaux et la nature des relations avec le secteur privé ont été regroupés sous les rubriques suivantes: participation *conjointe* (le secteur privé et le secrétariat et/ou les États membres coorganisent activités et manifestations); participation *technique* (le secteur privé participe aux aspects techniques de la normalisation, etc.); participation *de base* (participation aux réunions des organes subsidiaires et de leurs équipes spéciales, etc.); rôle *consultatif* (le secteur privé exerce des fonctions consultatives auprès des organes principaux et des organes subsidiaires); participation *renforcée* (le secteur

---

<sup>1</sup> Comité du logement et de l'aménagement du territoire, Groupe de travail des accidents industriels, de l'eau, des protocoles sur les PRTR et de la surveillance de l'environnement.

<sup>2</sup> Trois de la Division de la coopération et de l'intégration économiques (concernant les partenariats public-privé, la propriété intellectuelle, le financement d'un développement innovant, et les politiques d'innovation et de compétitivité), une de la Division des transports, une de la Division du commerce et du bois (couvrant le Comité du bois, le Centre de la facilitation du commerce et des transactions électroniques (CEFACT-ONU), le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles et le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation), et une de la Division de l'énergie durable.

privé participe à la direction et au processus décisionnel). Les cas de participation limitée sont rares et ne seront donc pas examinés en détail ici<sup>3</sup>.

4. Le document est organisé en huit sections, chacune consacrée à un aspect essentiel de la participation du secteur privé aux activités des différentes divisions de la CEE, à savoir: types de participation et d'activité (I); qualité du participant qui participe (II); motifs de la participation (III); aspects financiers (IV); sens dans lequel se font les demandes (V); avantages, inconvénients et mises en garde (VI); actions possibles (VII); la huitième section est une conclusion qui synthétise brièvement les grandes tendances.

### **A. Types de participation et d'activité**

5. Les catégories ci-après de participation du secteur privé ont été créées dans toute la CEE:

#### Niveau de base (réunions, ateliers, séminaires et cours de formation)

6. C'est la façon la plus répandue de solliciter le secteur privé; elle consiste à inviter les représentants de celui-ci à participer aux réunions ordinaires et extraordinaires des organes principaux et subsidiaires, et pourrait aussi consister à les faire participer aux ateliers, séminaires et cours de formation. Cette forme de participation peut comporter ou non la possibilité de prendre la parole. S'agissant des modalités, ce sont fréquemment les autorités nationales (chargées des questions liées aux accidents industriels ou au bois, par exemple) qui établissent les premiers contacts.

7. Cette forme de participation est pratiquée dans la quasi-totalité des organes et divisions qui ont contribué à la préparation du présent document. C'est le cas, par exemple, de la Division des transports, où les acteurs privés (associations professionnelles, associations sectorielles et, parfois, entreprises privées) participent à un large éventail d'activités périodiques (par exemple aux réunions du Comité des transports intérieurs et du Groupe de travail de la construction des véhicules) et ponctuelles, auxquelles ils contribuent, parfois en intervenant dans la prise de décisions. À titre d'exemple de réunions extraordinaires, on peut citer l'atelier sur le transport ferroviaire et les modes de transport intelligent. Pour ce qui est de la Division de la coopération et de l'intégration économiques et, s'agissant en particulier des domaines thématiques «Financement d'un développement innovant», «Politiques d'innovation et de compétitivité» et «Partenariats public-privé», le secteur privé participe activement aux réunions ordinaires et extraordinaires. Dans leur majorité, les divisions ont fait état de conditions de participation similaires, sous forme de contribution en nature.

#### Niveau technique

8. Un autre type de sollicitation, fréquemment signalé et reflétant très largement l'essentiel des travaux accomplis par la CEE, consiste à faire participer les représentants du secteur privé au

---

<sup>3</sup> Par exemple, le Groupe de travail des accidents industriels a fait état d'une coopération limitée et ponctuelle avec le secteur privé, qui se restreint à une participation de représentants du secteur privé aux ateliers et à des contributions limitées de celui-ci à l'élaboration des directives.

niveau technique. Le secteur privé apporte alors sa contribution scientifique et technique à l'élaboration des normes. Il apporte aussi une contribution de fond aux publications, guides, documents didactiques, etc.

9. Ces types d'activité ont été largement signalés par la Division du commerce et du bois, en particulier par le Comité du bois, le Centre de la facilitation du commerce et des transactions électroniques (CEFACT-ONU), le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles et le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation. La Division des transports est également très active à ce niveau de participation.

10. À la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire, ce type de participation a été signalé par le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement et du protocole PRTR (même si le CEFIC a aussi participé à la négociation du protocole, aux travaux du Groupe de travail et au Groupe de rédaction). La participation technique semble également développée dans le contexte du Protocole sur l'eau et la santé, et aussi du Comité du logement et de l'aménagement du territoire.

#### Activités conjointes

11. De nombreux répondants ont fait état d'activités entreprises avec le secteur privé, en particulier des publications et des manifestations. La Division de la coopération et de l'intégration économiques a fait état d'une participation active de cabinets d'avocats et de consultants et d'institutions financières, mais aucune contribution aux fonds d'affectation spéciale n'a été signalée, alors que des activités conjointes ont eu lieu et auront lieu, par exemple pour préparer des moyens didactiques. À la Division du bois, le secteur privé contribue et participe activement aux réunions, et coorganise des manifestations. Cela est également vrai du Programme sur le logement et l'aménagement du territoire, et des experts issus du secteur privé contribuent aux activités de développement des capacités dans des domaines particuliers, ainsi qu'à la réalisation d'études (notamment en les finançant).

#### Consultations

12. Ce type de sollicitation peut aboutir à la formation de groupes consultatifs, et divers organes en ont fait état. À la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire, on cite l'exemple du Comité du logement et de l'aménagement du territoire, où deux groupes consultatifs principalement constitués de représentants du secteur privé – le Réseau consultatif sur le logement et la gestion urbaine et le Groupe consultatif du marché immobilier – conseillent, respectivement, le Comité du logement et de l'aménagement du territoire et son organe consultatif, le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers. Les membres de ces organes siègent à titre personnel. Ce travail a permis de constituer un réseau d'experts et de professionnels, de sorte que l'organe peut recourir à un vivier de spécialistes plus étendu. Toujours à la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire, un autre exemple est le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, où un Conseil consultatif des entreprises a été créé pour faciliter la promotion des initiatives des entreprises.

### Participation renforcée

13. La Division de l'énergie forme une catégorie à part, car les entreprises financent en totalité un fonds d'affectation spéciale (il semble qu'aucun État membre n'y contribue) et participent aussi aux fonctions de direction et de prise de décisions des organes principaux et des organes subsidiaires. Dans le même temps, le secteur privé participe activement aux réunions et aux initiatives spécifiques en tant que membres et que donateurs.

#### **B. Qualité des participants**

14. Divers types de représentation ont été signalés. Il s'agit très souvent d'associations professionnelles, mais aussi d'entreprises. Les associations professionnelles et les associations sectorielles surtout sont largement représentées, suivies des institutions financières, puis des cabinets d'avocats et de consultants. Il a été souligné que la participation de ces associations constituait une stratégie particulièrement productive, car elles constituent un levier efficace pour sensibiliser et impliquer les entreprises. Le niveau de participation peut varier d'une contribution technique (dans la plupart des cas) à une participation à la direction, généralement dans un rôle consultatif au sein d'un organe consultatif (c'est par exemple le cas de la Division des transports et de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire).

#### **C. Motifs de participation**

15. Les répondants ont fourni un certain nombre de raisons expliquant pourquoi une entreprise pourrait avoir intérêt à participer, en particulier:

- a) Être associée à l'emblème des Nations Unies et à l'image de neutralité de l'Organisation;
- b) Participer à l'élaboration et/ou à l'adoption de normes techniques, en particulier lorsqu'elles ont trait à l'accès aux marchés internationaux;
- c) Disposer d'un cadre lui permettant d'exprimer son point de vue et de contribuer à l'élaboration des recommandations générales;
- d) Améliorer sa visibilité;
- e) Promouvoir le respect de ses droits (par exemple en matière de propriété industrielle);
- f) Constituer des réseaux avec les décideurs;
- g) Constituer des réseaux avec des entreprises et associations semblables qui participent aux travaux de l'ONU au niveau international, et échanger des témoignages pratiques;
- h) Rechercher les activités susceptibles d'offrir des moyens plus efficaces d'optimiser les profits de ses actionnaires;
- i) Sensibiliser et développer ses capacités;

- j) Surveiller les marchés;
- k) Renforcer la coopération en matière de réglementation;
- l) Être informée en temps voulu des principaux règlements juridiquement contraignants et de leur mise en œuvre.

#### **D. Aspects financiers**

16. Les situations sont très variées dans ce domaine. Parmi les exemples évoqués, le plus ambitieux était celui du Centre du gaz (énergie), dont le financement est intégralement assuré par les 25 entreprises membres. Comme autre exemple de financement renforcé du secteur privé à la Division de l'énergie, on citera la branche régionale du projet Efficacité énergétique 21.

17. Toutefois les contributions financières du secteur privé aux fonds d'affectation spéciales sont le plus souvent plus modestes, à l'image de la Division des transports, où les représentants du secteur privé apportent une contribution en nature, technique et de fond, ou encore financière par des versements aux fonds d'affectation spéciale. La Division du commerce et du bois entretient depuis longtemps des relations avec le secteur privé et des contributions financières ont été versées, parfois uniquement en nature (Centre de la facilitation du commerce et des transactions électroniques), parfois aussi financières (Sous-Programme bois et forêts; Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles). Inversement, la Division de la coopération et de l'intégration économiques reçoit des contributions en nature sous forme de participation matérielle aux réunions. S'agissant des partenariats public-privé, on signale des contributions matérielles supplémentaires sous forme de travaux écrits, d'études et d'autorisations d'exploitation de publications protégées par le droit d'auteur aux fins d'un ouvrage récent sur le PPP.

18. S'agissant de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire, et plus particulièrement du Département du logement et de l'aménagement du territoire, un certain nombre de domaines de participation présentent des aspects financiers, en matière notamment de financement d'études et de monographies spécialisées, d'appui technique aux réunions ou d'octroi de prix et de récompenses en argent. Toujours dans cette Division, le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement a fait état de contributions financières directes à son fonds d'affectation spéciale (de la part par exemple de Nikichem LLM pour une étude de faisabilité et l'organisation de consultations sur l'élaboration de lignes directrices pour l'industrie chimique).

#### **E. Sens dans lequel se font les demandes**

19. Dans certains cas, les entreprises s'intéressent aux travaux des organes ou aux conventions en raison de leur familiarité avec la matière ou de la pertinence des résultats obtenus. Elles expriment alors elles-mêmes le souhait de participer aux délibérations, réunions et autres.

20. Dans d'autres cas, il est nécessaire de faire appel au secteur privé, car il n'existe aucun mode de coopération ni aucune procédure d'invitation préétablis. Il est alors fréquent que le secrétariat et/ou les pays hôtes sollicitent la participation du secteur privé, et les relations sont le

plus souvent établies par l'entremise des autorités nationales (comme c'est le cas pour les accidents industriels). Par exemple, l'Équipe de spécialistes du financement d'un développement innovant indique qu'elle a sollicité la participation de représentants du secteur privé à ses réunions.

21. Les demandes se font dans les deux sens, c'est-à-dire du secrétariat et des États membres vers le secteur privé et réciproquement. Les informations rapportées par la Division de l'énergie et la Division des transports entrent dans cette catégorie. Cela est également vrai de certains domaines thématiques de la Division de la coopération et de l'intégration économiques (par exemple, les partenariats public-privé).

### **F. Avantages, inconvénients et mises en garde**

22. Les réponses sont positives à propos de la participation du secteur privé. D'une façon générale, même si une certaine prudence se dégage en ce qui concerne l'identification des partenaires privés et la définition de leurs rôles respectifs, les exemples de participation rapportés attestent d'expériences positives.

23. Un répondant fait clairement comprendre qu'il a fait preuve de prudence en s'assurant que le rôle des États membres ne sera pas menacé par la présence des partenaires privés; au contraire, les relations et les échanges qui se sont instaurés ont produit des résultats positifs.

24. Dans le même ordre d'idées, un autre répondant a souligné la nécessité de faire preuve de tact et d'utiliser certaines méthodes dans les rapports avec le secteur privé, afin de trouver le ton, le point de vue et l'angle d'approche voulus à l'égard du monde des entreprises privées, tout en évitant les malentendus sur son rôle et sa contribution. Il a également été souligné qu'il n'était pas toujours facile de faire aux yeux du secteur privé la démonstration des avantages de cette coopération notamment lorsque les activités considérées ne sont pas conçues dans l'idée d'éveiller l'intérêt des entreprises.

25. Le secrétariat et les États membres doivent parfois veiller à ce que les partenaires privés respectent les règles et les règlements de l'ONU, et à ce que l'ONU (l'Organisation elle-même ou son emblème) ne soit pas utilisée à des fins commerciales. Dans ce contexte et sur un plan plus général, il a été suggéré de faire de l'acceptation des principes du Pacte mondial des Nations Unies une condition préalable à la participation d'une entreprise.

### **G. Actions possibles**

26. Il ressort des différentes réponses concernant les activités et les partenariats avec le secteur privé que de nombreuses initiatives pourraient évoluer pour prendre la forme de partenariats plus étroits et plus efficaces, pour le plus grand avantage de l'ONU.

27. Dans de nombreux cas, c'est dans le cadre d'une interaction permanente avec le secteur privé sur des projets précis, de la constitution de réseaux et d'échanges d'informations qu'apparaissent les idées d'activités nouvelles et que de nouvelles formes de partenariat sont imaginées.

28. Dans l'ensemble, le secteur privé est un partenaire idéal par sa souplesse et par la diversité de ses moyens. Les questions examinées dans le contexte de la CEE ont souvent une incidence directe sur les fonctions et les intérêts du secteur privé, et la participation de celui-ci devient incontournable lorsqu'il s'agit de trouver des solutions.

29. Par exemple, des questions aussi abondamment traitées par la CEE que le bois, les transports, l'énergie, la coopération économique, le logement et l'immobilier sont directement liées au fonctionnement du secteur privé, dont la participation est essentielle aux résultats attendus. Les gouvernements sont responsables des décisions mais c'est le secteur privé qui est le premier concerné par celles-ci. La participation du secteur privé dès les premiers stades du processus est une garantie de succès dans leur mise en œuvre.

30. Ainsi, l'ONU offre assurément le cadre qui permet de mieux faire participer le secteur privé à son dialogue avec les gouvernements. Ce rôle serait grandement apprécié par les différents acteurs et permettrait une meilleure compréhension des besoins réciproques et des contributions potentielles.

31. Parmi les autres domaines de coopération et de partenariat à étudier figurent les campagnes et manifestations de sensibilisation et de communication, qui pourraient s'appuyer sur les réseaux existants de partenaires privés pour véhiculer les messages de l'ONU (voir par exemple la Journée de l'environnement ou le rôle des conventions spéciales), y compris les bulletins d'information et les articles de presse propres à un secteur donné. L'ONU serait ainsi en mesure de profiter d'un réseau élargi de contacts et de faire entendre ses messages au-delà de son public limité.

## **H. Conclusions**

32. Dans l'ensemble, la participation du secteur privé aux activités de la CEE telle qu'elle s'est pratiquée montre que tous les types de participation existent, en dépit de variations de fréquence et d'intensité, à l'exception des formes dites «renforcées» dans le présent document.

33. Quant à la CEE, son expérience montre que les associations d'entrepreneurs, telles que les associations d'entreprises et les associations bancaires, constituent des relais utiles pour éveiller l'intérêt des entreprises. Ces associations constituent donc un portail idéal pour attirer les entreprises.

34. Lorsque les travaux des divisions ou des organes ont un impact immédiat sur les travaux des entreprises et des associations, il n'est pas nécessaire de solliciter leur participation. Par exemple, les activités de normalisation s'assurent presque automatiquement la participation active du secteur privé. Si on se place sous un autre angle, cela signifie que le sujet couvert (environnement, énergie, transports, etc.) et le type d'activité dont il s'agit influent très largement sur le niveau d'intérêt du secteur privé et par voie de conséquence sur la nécessité de solliciter sa participation et sa volonté de répondre.

35. Du point de vue de l'ONU, on distingue deux moyens de provoquer le dialogue avec le secteur privé:

a) Sollicitation directe des entreprises privées. En dépit du fait que la plupart des réserves formulées concernaient ce type de relations, compte tenu de la nécessité de veiller à la bonne utilisation de l'emblème de l'ONU et à la neutralité de l'organisation, il faudrait examiner plus avant cette option;

b) Création d'un point de ralliement pour les entreprises et les gouvernements. Les divers répondants se sont montrés positifs.

## Annexe II

### SUJETS À TRAITER

#### **SESSION I – Contenu**

1. La première session, «Développer le rôle du secteur privé dans les travaux du Comité des politiques de l'environnement et dans le processus ministériel "Un environnement pour l'Europe"», aura pour objet de rechercher les moyens d'instituer des partenariats entre le secteur public et le secteur privé et d'améliorer la qualité de ces partenariats, afin qu'ils répondent mieux aux intérêts plus largement collectifs. Les enseignements tirés des partenariats existants entre le secteur privé et les autorités nationales et/ou locales seront examinés.

#### **Questions et débat**

2. Questions intéressant les représentants du secteur privé:

a) Quels sont les difficultés, les avantages et les inconvénients que votre organisation a constatés en travaillant avec les gouvernements?

b) Comment les difficultés principales peuvent-elles être résolues?

c) En quoi la participation aux activités du Comité des politiques de l'environnement et du processus «Un environnement pour l'Europe» apporterait-elle des moyens plus efficaces de maximiser les profits des actionnaires de votre entreprise et de ceux à qui elle s'adresse?

d) Comment les ressources et le savoir-faire de votre entreprise peuvent-ils être mis à profit pour définir et élargir le champ des intérêts communs?

3. Questions intéressant les représentants du Comité des politiques de l'environnement:

a) Comment la participation du secteur privé peut-elle rendre plus utile l'action du Comité eu égard au grand programme d'action mondial concernant l'environnement?

b) Comment le processus «Un environnement pour l'Europe» peut-il mieux cibler les intérêts du secteur privé?

c) Comment la participation du secteur privé peut-elle améliorer la mise en œuvre et les résultats des activités du Comité, et quels sont les obstacles à prévoir?

#### **SESSION II – Contenu**

4. Le thème de la deuxième session sera «Approvisionnement en eau et assainissement dans le contexte de la gestion intégrée des ressources en eau». Ces dernières années, l'affirmation des principes de gestion intégrée des ressources en eau et de gouvernance de l'eau a provoqué l'évolution progressive des notions courantes qui sous-tendent la politique de l'eau. La notion de gouvernement en tant qu'autorité décisionnelle unique a été remplacée par un dispositif de

gouvernance à plusieurs niveaux et à plusieurs centres. Il est communément admis que la gouvernance de l'eau signifie qu'un grand nombre d'intervenants agissant dans divers cadres institutionnels contribuent à la politique et à la gestion des ressources en eau, et qu'elle fait appel à des modes de gestion de moins en moins hiérarchisés dans lesquels des acteurs non étatiques – ONG, entreprises privées, associations de consommateurs, etc. – participent aussi bien à l'élaboration des politiques de l'eau qu'à leur mise en œuvre.

5. Dans ce contexte, le secteur privé peut jouer des rôles différents: promouvoir la protection des ressources en eau en mettant en place des mesures d'incitation économique (par exemple en payant pour les services à l'environnement ou en prenant des mesures volontaires de réduction de la pollution); promouvoir des techniques permettant de économiser l'eau, réduire la consommation d'eau, ou nouer des partenariats avec le secteur public pour améliorer l'accès aux réseaux d'approvisionnement et d'assainissement.

6. Sur ce dernier point, l'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement au niveau mondial figure en bonne place parmi les cibles dont les objectifs du Millénaire pour le développement sont assortis, et le secteur privé peut apporter un concours appréciable à leur réalisation.

7. La dégradation continue de la qualité de l'eau dans beaucoup de pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale requiert de toute urgence une solution rapide et efficace.

8. À cet égard, il est particulièrement intéressant de se pencher sur les enseignements tirés des solutions qui fonctionnent (ou qui ne fonctionnent pas) et sur les difficultés encore à résoudre, selon ce que l'on sait de l'approvisionnement en eau et des partenariats entre le secteur privé et les collectivités nationales ou locales dans ce domaine.

9. Les questions de gouvernance et de solidité des capacités institutionnelles d'élaboration de politiques et de réglementations revêtent une importance particulière, car les réponses préalables à l'instauration d'un environnement économique prévisible, propice à la participation du secteur privé et garant de la sécurité et du bien-être de la population.

10. Les résultats de ce débat devraient faciliter l'identification des moyens d'établir dans le domaine de l'approvisionnement des partenariats secteur public-secteur privé efficaces et aussi bénéfiques que possible pour la société dans son ensemble, sans négliger les spécificités politiques et administratives locales et nationales.

### **Questions et débat**

11. Questions intéressant les représentants du secteur privé:

a) Quels sont les difficultés, les avantages et les inconvénients que votre organisation a constatés en travaillant avec les gouvernements et les collectivités locales?

b) Comment les difficultés principales peuvent-elles être résolues?

c) Quel est l'impact environnemental et socioéconomique des activités de votre organisation dans les différents pays, plus particulièrement dans les pays en transition, et quels enseignements en ont été tirés?

d) En quoi la participation aux activités du Comité des politiques de l'environnement et du processus «Un environnement pour l'Europe» apporterait-elle des moyens plus efficaces de maximiser les profits des actionnaires de votre entreprise et de ceux à qui elle s'adresse?

e) Comment les ressources et le savoir-faire de votre entreprise peuvent-ils être mis à profit pour définir et élargir le champ des intérêts communs?

12. Questions intéressant les représentants du Comité des politiques de l'environnement:

a) Y a-t-il des domaines de partenariat potentiel avec le secteur privé qui n'ont pas été suffisamment explorés?

b) Comment le processus «Un environnement pour l'Europe» peut-il mieux cibler les intérêts du secteur privé?

c) Comment la participation du secteur privé peut-elle améliorer la mise en œuvre et les résultats des activités du Comité, et quels sont les obstacles a priori?

d) Comment la participation du secteur privé peut-elle rendre plus utile l'action du Comité eu égard au grand programme d'action mondial concernant l'eau et les ressources en eau?

-----